

COMPTE RENDU

SEANCE DU 29 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vry, convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Etaient présents : MAST Dominique, GHIZZO Frédéric, AMBROSETTI Jessica, KELSEN Alan, DUBOIS Nathalie, PERREIN Alain, BIBET Laurent, SCHMITT Jean-Dominique, BONNET Julie, RUPPERT Virginie, ALBRECHT Cindy, HOFFMANN Fabienne, MELY Arthur.

Etaient absents : Christopher MARTIN et Michaël LOSSON, excusés.

Madame Jessica AMBROSETTI a été désigné secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

1-CONTRAT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis de « Nature et Paysage » de Vry concernant l'entretien de espaces verts d'un montant de 25 200 euros TTC pour une durée de 3 ans.

2- CONTROLE DES POTEAUX D'INCENDIE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le contrôle des poteaux d'incendie de la commune par la C.C.H.C.P.P jusqu'au 31/10/2022.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec la C.C.H.C.P.P.

3 -BALAYAGE DE LA VOIRIE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis de balayage des voiries de la commune par la société « Trucks Lux Balayage » de Guénange pour un montant de 387.75 euros TTC par passage.

4- CONTROLE ASSAINISSEMENT

-Le conseil municipal sollicite l'intervention de la C.C.H.C.P.P afin de réaliser un contrôle caméra dans le réseau d'assainissement « Route de Vigy » suite à des problèmes d'écoulements des eaux usées dans ce secteur.

-Le maire informe le conseil municipal que le système de traitement des eaux usées du domicile de Monsieur CIRE David sis Impasse de Hayes ne semble pas conforme, les eaux usées se versent actuellement dans le fossé de la voirie communale.

-Le conseil municipal charge le maire de faire procéder à un contrôle par le service gestionnaire, à savoir la C.C.H.C.P.P. Le conseil municipal demande à ce que la mise en conformité soit réalisée dans les plus brefs délais.

- Le maire informe que le domicile de Monsieur JUSTE Jean-Luc sis Rue des Févières, rencontre également des problèmes d'évacuation des eaux usées.

5- ACHAT DE MASQUES

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de fournitures de masques en tissus à 3 euros TTC l'unité, fabriqués par « l'Association les petites mains » de Vry dans le cadre des mesures de protection contre le COVID19.

Le conseil municipal demande au maire de solliciter une aide de l'Etat afin de financer en partie cette initiative.

6- TRAVAUX MUR DU CIMETIERE

Le conseil municipal accepte le devis de travaux d'enduit et pose de tuiles du mur du cimetière d'un montant de 13 128 euros TTC réalisés par l'entreprise « CIULLA André » de Metz Vallières.

7- INDEMNITES ELUS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec effet au 23/05/2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des Adjointes comme suit :

-Maire : 100% du taux maximal fixé par l'article L2123-23 du CGCT de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

-1^{er} Adjoint : 100% du taux maximal fixé par l'article L2123-24 du CGCT de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

-2^{ème} Adjoint : 100% du taux maximal fixé par l'article L2123-24 du CGCT de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

8- AMENAGEMENT DES CONTAINERS

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'isolement thermique des containers situés sur le terrain de commune. Le maire est chargé de faire des devis auprès de trois fournisseurs minimum.

9- CLOTURE « RUE DES JARDINS »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte la demande d'indulgence de Monsieur FERNANDEZ concernant la pose d'une clôture d'une hauteur de 1.75 m au total avec un soubassement bétonné de 0.25 m sachant que le propriétaire a rétrocédé à la commune une largeur de 1.80 m sur toute la longueur de la façade de la propriété permettant ainsi une circulation plus aisée des usagers « Rue des Jardins ».

10- DIVERS

-Le maire informe que les services de la Région ont accordé une subvention dans le cadre de la DETR concernant la réfection éventuelle de l'éclairage public. Ce point sera mis à l'ordre du jour dans un prochain conseil.

-Certains conseillers alertent le maire sur des problèmes d'insécurité routière dans certains secteurs à Vry comme à Gondreville.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h55.

Le Maire,

Dominique MAST